

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 29 MARS 1893.

RESTITUTION D'IMPÔTS.

(Pétitions de conseillers communaux de Nederhasselt, Pollaere, Beverloo; de fermiers de Wauthier-Braine; d'habitants de Beverloo; de propriétaires d'immeubles à Mons; du sieur Van Engeland, à Neder-over-Heembeek, présentées les 17 février, 3 mars, 7 et 9 avril 1891 et 8 février 1893.)

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES (*), PAR M. DE MOT.

MESSIEURS,

Par diverses pétitions respectivement datées des 16 et 23 février, 27 mars, 5 et 8 avril 1891 et 1^{er} février 1893, les sieurs D. Cooreman et consorts de Nederhasselt, Mertens et consorts de Pollaere, Sentin et consorts de Wauthier-Braine, Wuyts et consorts de Beverloo, Van Engeland de Neder-over-Heembeek, et Carlier et consorts de Mons, sollicitent, à raison de circonstances particulières (pertes de semailles ou de récoltes ou inondations), la remise d'impôts pour une année.

Une instruction pourrait seule établir jusqu'à quel point et dans quelle mesure les réclamations des impétrants sont, aux termes de la législation en vigueur, susceptibles d'être accueillies. C'est pourquoi votre Commission des Finances vous propose le renvoi des pétitions à M. le Ministre des Finances.

Le Rapporteur,

ÉMILE DE MOT.

Le Président,

P. TACK.

(*) La Commission permanente des Finances est composée de MM. TACK, président, MAGIS, VAN DER BRUGGEN, DE MOREAU, AMÉDÉE VISART DE BOGARMÉ, DE SADELEER, LIGY, T'KINT DE ROODENBEKE et DE MOT.
